



LE VICUSIEN



Chères Vicusiennes Chers Vicusiens

J'aurais espéré rédiger cet éditorial dans un climat plus serein vis-à-vis de la Covid, mais il n'en est malheureusement rien. Nous devons donc tous continuer à être vigilants face à cette pandémie.

La vaccination nous donne l'espoir de sortir progressivement de cette longue crise. Néanmoins, la vie communale continue.

En ce qui concerne la sécurité routière, la mise en place des panneaux STOP et des passages piétons depuis le mois de décembre constitue une nette amélioration pour les piétons et les automobilistes de cette zone.

Notre demande pour l'installation de ralentisseurs a été acceptée par le Département. Ces travaux en collaboration avec le conseil municipal seront réalisés en 2022. Dernièrement, les nids de poule sur les voies communales ont été rebouchés.

Au sujet des travaux d'assainissement, nous attendons l'accord des demandes de subventions pour débiter les études au 2^e trimestre.

La restauration des lavoirs de Wy et d'Enfer est terminée.

Nous avons également entamé un gros travail de refonte de notre cimetière qui a maintenant 120 ans, afin de restaurer ou de récupérer les concessions abandonnées.

Je profite de cet éditorial pour remercier vivement Monsieur Gilbert Cadet qui a contribué au renouveau de ce journal dans lequel vous pourrez découvrir agréablement les activités et événements ponctuant la vie de notre village.

Bonne lecture.
Laurent Bossu



Numéro 27
Avril 2021

Rédaction

Laurent Bossu
Annick Marandel
Caroline Chériot
Isabelle LeTranouez

Bulletin tiré à
180 exemplaires
imprimé par nos
soins

Merci

Samedi 23 janvier, en présence du maire Laurent Bossu et des conseillers élus en mars dernier, une rencontre a eu lieu avec 3 membres sortants du Conseil à qui nous voulions rendre hommage.



Merci à vous 3 pour votre implication et le temps passé au service de la commune et des vicusiens !

- **Françoise Danger**
entrée au conseil municipal en 1983 avec Claude Bossu et terminant 1^{er} adjointe de Georges Moisset en 2020.
- **Chantal Houard**
qui a effectué 3 mandats depuis 2001.
- **Georges Moisset**
qui a effectué 4 mandats depuis 1995, dont 2 avec Claude Bossu et 2 en tant que maire du village de 2008 à 2020.



Tous trois ont reçu des présents offerts par le maire et les conseillers.

Nous avons souhaité cette cérémonie publique, mais l'année 2020 et le début de 2021 ne nous ont pas permis cet hommage partagé avec les vicusiennes et vicusiens.

Alors, faute de visibilité quant au retour à la normale des festivités, nous avons été contraints de nous réunir en janvier.



Tel aurait pu être le slogan de cette action.

Finir l'année en beauté dans la légèreté et la douceur des fêtes de fin d'année, malgré le contexte sanitaire, qui a bouleversé nos habitudes et contraint à vivre ces fêtes différemment.

La mairie avait proposé à tous les petits vicusiens de confectionner une boule de Noël aux couleurs des sapins.



Les enfants ont répondu présents et relevé ce défi !
Voici leurs réalisations !

Nous regrettons simplement de ne pas avoir pu mettre en valeur ces belles créations en raison d'une météo peu clémente.

Les voici présentées !

Les grands n'étaient pas en reste et ont pu mettre la main à la pâte en rédigeant un message, vœux pieux pour cette nouvelle année !

Bravo également à tous les participants pour leur implication.

Des boules et des vœux pour 2021 !

BRAVO A TOUS

Les vœux de Laurent Bossu *enregistrés en janvier*

Chères Vicusiennes, chers Vicusiens,

Avec la crise sanitaire et les contraintes que cela entraîne, j'ai été obligé d'annuler la traditionnelle cérémonie des vœux; malgré tout, le Conseil municipal et moi-même, tenions à vous présenter tous, nos vœux de santé, bonheur et bien vivre pour cette nouvelle année et donc le faire de façon dynamique à travers cette vidéo.

L'année 2020, comme nous l'avons tous vécu, a été difficile. Notre pays comme le monde entier traverse une grave crise sanitaire qui bouleverse notre vie; beaucoup de personnes ont souffert de la COVID, en gardent des séquelles, certaines sont décédées prématurément.

Les conséquences économiques sont catastrophiques pour certaines branches d'activité. Je pense en particulier à la restauration, à la culture.

Au niveau de la commune, mon prédécesseur, Georges Moisset a dû prendre en charge le début de cette crise, avec notamment la dotation d'un stock de masques pour les habitants et l'organisation de l'école pour la réouverture après le premier confinement, en prenant en compte les mesures sanitaires. La solidarité de nos concitoyens a été au rendez-vous puisqu'un grand nombre de masques a été confectionné par de nombreux bénévoles que je remercie vivement.

Je remercie également le personnel communal qui a contribué à ce que l'école reprenne dans de bonnes conditions malgré les contraintes de distanciation, de désinfection des locaux et du matériel tout en étant vigilant au respect des mesures par les enfants.

Merci et bravo à Evelyne, Natalia et à notre professeure des écoles Sandrine Jegou.

La crise actuelle nous pèse aussi par le manque de vie sociale et conviviale. Mais la priorité demeure la santé de tous, aussi, nous devons toujours rester très vigilants en respectant les



gestes barrières et les mesures sanitaires.

L'année 2020 a vu le changement de l'équipe municipale : élection pour le moins inhabituelle puisque bien qu'élus le 15 mars, nous avons pris nos fonctions le 23 mai, après le confinement.

Notre Syndicat d'Intérêt Scolaire s'est vu renouvelé avec un nouveau Président : Olivier Bossu succédant à Georges Moisset.

France 3 à l'école

Comme vous l'avez peut-être vu, nous avons accueilli France 3 pour le tournage d'un reportage sur l'école, diffusé le 26 novembre aux informations régionales.

En ce qui concerne les travaux prévus en 2020, ils ont été un peu retardés du fait du contexte ; je pense aux travaux de maçonnerie de la salle des fêtes et de l'école et surtout à la réfection des lavoirs. Si les travaux d'Enfer sont terminés, ceux de Wy sont en cours.

Quant aux gros travaux d'assainissement d'Enfer et de Wy, les phases d'études avancent comme prévu.

En fonction des subventions qui nous seront attribuées, nous devrions voir en 2021 la réfection de la rue Rollin et des travaux d'isolation de la can-

tine plus des travaux de peinture et d'éclairage en vue d'économie d'énergie.

Un mot sur notre Communauté de Communes : la Communauté de Communes Vexin Val de Seine est très active face à la COVID : distribution de masques, commandes groupées, mise en place avec la Région IDF d'un programme de dépistage ; d'ailleurs, ce dépistage aura lieu dans le village, le 22 janvier place de l'église de 10 à 17 h. Venez nombreux à vous faire tester.

Vidéo-surveillance

La Communauté de Communes a aussi des projets dont la construction de la nouvelle gendarmerie, l'installation de la vidéo surveillance sur le territoire, la gestion des dépôts sauvages, la mutualisation de certains services.

Le Foyer Rural

Je remercie l'équipe du Foyer Rural qui, en intégrant les contraintes sanitaires, a mis en place ses activités qui nous rapprochent tous : inauguration du terrain de pétanque, jeux de cartes, troc aux plantes, ateliers enfants, gymnastique à l'extérieur puis à l'intérieur et en distanciel ; le lancement du jeu concours pour la création de son logo.

Nous espérons que les activités culturelles reprendront au printemps notamment avec un concert dans l'église en avril et une pièce de théâtre en juin.

L'équipe

Je vais maintenant remercier chaleureusement toute mon équipe : mes adjoints, qui ont pris à bras le corps et avec sérieux leurs attributions, les conseillers qui se rendent disponibles dès que cela est nécessaire, Anne Meunier, notre secrétaire qui nous assure toujours de son accueil agréable dans son bureau.

Les vœux...suite

Jeunes diplômés

Comme chaque année, nous remercions nos jeunes diplômés :

Pour le brevet des collèges :

- Pauline et Ewan

Pour le Baccalauréat :

- Nina, en série économique et sociale avec Mention Bien, section européenne anglais.
- Manon, série Sciences et technologie du management et de la gestion STMG, Mention Bien
- Camille en bac général
- Elias bac général ES

Pour le BEP spécialité Bois :

- Matthieu

Diplômé de L'Institut de rénovation des voitures anciennes

- Louis

Licence d'Arts, lettres, langues, mention Lettres.

- Philippine

Félicitations à tous !



Il a parfois été difficile de leur remettre en main propre, certains étant absents ou encore couchés... Mais tous ont accueillis avec plaisir ce cadeau et n'ont pas manqué de remercier chaleureusement la commune par message.

Je vous renouvelle à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour cette année 2021.

FOYER RURAL INFOS

Dans cette période d'incertitude et de restrictions liées à la pandémie, un grand nombre d'activités sont temporairement suspendues. L'équipe du Foyer Rural met tout en œuvre pour programmer et réaliser les activités autorisées par la réglementation en vigueur. Les courts de tennis et le terrain de pétanque sont à disposition des adhérents dans le respect des gestes barrières.

CREATION DU LOGO DU FOYER RURAL

Le Foyer Rural a lancé en novembre dernier un jeu concours pour la création de son logo. Au 15 mars, 24 projets de logo ont été réceptionnés.

Merci à tous les participants au concours pour leur créativité. Le jury de sélection du logo retenu se tiendra dès que la situation sanitaire le permettra.

**ATELIERS POUR LES ENFANTS**

Détaillé page 5.

Le 2^e atelier à destination des enfants a eu lieu le mercredi 23 décembre autour du thème de Noël. Les enfants ont créé de jolies décorations de Noël. Bravo !

GYMNASTIQUE

Les cours de gymnastique sont maintenus en visio le mardi soir de 19h15 à 20h15 pour les adultes ; le mercredi après-midi de 17h30 à 18h30 pour les seniors, au rendez-vous. Les seniors apprécient ces cours et la possibilité de se voir en vidéo et d'échanger après la fin du cours.

BROCANTE Du 1er MAI 2021

Le Foyer Rural avait programmé sa 26^e brocante pour le 1^{er} mai 2021 en prenant en compte les restrictions liées à la pandémie, amenant à une adaptation du périmètre habituel des emplacements afin de respecter les mesures sanitaires et un ajustement des modalités fonctionnelles.

Compte-tenu du nouveau confinement programmé jusqu'au 3 mai, le Foyer Rural est dans l'obligation d'annuler la brocante.

Le Foyer Rural effectuera une information lorsque les autres activités pourront reprendre ; en espérant une amélioration sensible de la situation sanitaire.

Il était une fois...

..des
ateliers
d'enfants



Enzo,
avec trois fois rien
a pourtant réalisé
un joli centre de table.

Un petit coup de pouce à la planète, on recycle et transforme.

Annick MARANDEL et Caroline CHERIOT ont eu le plaisir de proposer et d'animer des ateliers enfants pour les petits vicusiens.

C'est le 2^e atelier de la saison, sur Noël. Le premier abordait l'Automne et la fête d'Halloween.

Une belle occasion de se retrouver (*dans le respect des conditions sanitaires et des gestes barrières*), malgré l'épidémie et de réveiller la créativité des enfants !

L'objectif est de pouvoir proposer un atelier par période autour d'un grand thème.

L'équipe rappelle que tous les enfants du village peuvent y participer. L'atelier est gratuit et entièrement pris en charge par le Foyer Rural au cours de cette saison. Une simple inscription au Foyer, également gratuite pour les enfants jusqu'à 11 ans permet aux enfants d'y participer.

Il est ouvert à tous les Vicusiens de 3 à 11 ans.

Le 3^e, prévu le mercredi 24 mars a été annulé pour cause de confinement.

Vous recevrez prochainement un flyer dans vos boîtes aux lettres et pouvez retrouver les photos des créations sur le Padlet de la mairie à l'adresse suivante

<https://padlet.com/viedewy/Bookmarks>



Mattéo a confectionné une belle couronne à base d'éléments naturels et récupérés : houx, et feuilles d'arbustes.



Un renne avec un bouchon de liège pour Thibault.

On se retrouve
autour d'un goûter,
on échange.

Que pourrait-on faire la prochaine fois ?

- Des crêpes !
- Des masques ! ...
- Des décors de Pâques !

CALECHE A WY



C'est le dimanche 13 décembre, que le Père Noël a choisi pour faire sa distribution de cadeaux.

Remerciements du PERE NOEL

De retour après un long voyage à travers le monde, où nous avons, avec mes lutines et mes lutins, distribué à tous les enfants de la planète des jouets pour Noël et après un long repos, je voulais vous remercier vous, les enfants de Wy dit joli village, pour l'accueil que vous nous avez réservé ainsi que vos parents. A cette occasion, moi aussi, j'ai été très gâté avec les friandises que vous m'avez offertes et encore plus avec vos dessins que j'ai gardés précieusement à l'abri, dans mes ateliers du Grand Nord.

Encore merci à vous et à l'année prochaine !

Un traineau contre une calèche

Et, parce qu'une petite pluie fine a remplacé la neige, il a dû troquer son traîneau contre une belle calèche tirée par deux superbes percherons !

Pas moins de 7 lutins étaient présents pour venir en aide au bonhomme rouge et échanger un petit mot avec les uns et les autres.

Des cadeaux

Des cadeaux ainsi qu'un chocolat ont été remis à chaque enfant de Wy de la naissance à l'âge du CM2.

Nos aînés ont été gâtés aussi, le Père Noël ayant profité de son passage pour leur remettre le colis préparé et offert par la Municipalité comme chaque année.

Un très bon accueil a été réservé à la calèche du Père Noël par tous, jeunes et moins jeunes.

Rendez-vous a été pris pour l'année prochaine !

Décorés par nos élus

Première semaine de décembre, vous avez pu croiser vos élus déambuler à dos de manitou ou à pied, dans les rues d'Enfer et Wy...



Tels les lutins du célèbre bonhomme rouge pour égayer les villages et les parer de leurs plus beaux atours...

Illuminations des réverbères...
...dans la bonne humeur !

Guirlandes dans les tilleuls place de l'église... façade de la salle des fêtes ...
Mairie... pour le plaisir des yeux...

Espérons que ces illuminations auront réjoui chacun et permis de finir cette année si spéciale dans la douceur et la féerie des fêtes...

Ces installations réalisées par vos élus auront ainsi permis de faire réaliser à la commune des économies substantielles.



Retour en CM

Visite du maire, agriculteur, dans la classe de CM1 CM2



Mardi 9 mars, Laurent Bossu, le maire de Wy dit joli village qui est aussi agriculteur, est venu, le matin dans la classe pour répondre à nos questions.

Du colza et du blé

Il nous a confirmé que c'était bien du colza et du blé qui ont été semés dans les champs entre Wy et Arthies.

Prendre de la graine

Il nous a montré 5 pots avec différentes graines : du blé, de l'orge, de l'avoine, du seigle et du lin.

Séparer le grain de l'ivraie

Il nous a appris qu'il semait des graines soit achetées, soit celles de la récolte précédente. Certaines récoltes servent à l'alimentation animale (orge, avoine), d'autres sont destinées à la consommation humaine (blé, orge et seigle). Quant au lin, il sert à fabriquer du tissu, de l'huile et le reste est pour les animaux. Il vend sa récolte à la coopérative.

Alternance

Parfois, les récoltes sont détruites par le vent ou les animaux. Les agriculteurs doivent faire une alternance des cultures dans les champs.

L'agneau a menti



Lundi 22 mars, malgré le confinement mais avec l'autorisation de la préfecture (pour les spectacles en milieu scolaire), représentation théâtrale dans la salle des fêtes pour la classe de CM1- CM2 de l'école.

Après une séance de sensibilisation dans la classe, La Compagnie Arnica, représentée par la comédienne-marionnettiste Faustine Lancel, a offert aux enfants de l'école cette fable animalière:

"L'agneau a menti".

Dans le décor original d'un plateau tournant, se sont tissés des liens entre l'agneau, la tique, le troupeau, le chien, le Patou sans oublier le vautour et la digitale.

"Un matin, sur une pâture, arrive un agneau « jeune mineur isolé ». Il s'est enfui du camion qui l'emmenait à l'abattoir. Il a peur, il est sale et cherche l'hospitalité d'un troupeau. Mais les moutons, égoïstes et procéduriers, ne sont pas prêts à l'accueillir. Pour se faire accepter, et échapper au vautour qui rôde, le mouton va devoir changer l'histoire et mentir..."

Une histoire, bien accueillie par les enfants, qui fait réfléchir sur la différence, l'acceptation de l'autre.

Enzo «J'ai bien aimé c'était rigolo».

Chérine «J'ai aimé le spectacle, car Faustine faisait des voix différentes».

Gautier «J'ai bien aimé la marionnette du troupeau, il fallait tirer sur des ficelles, et les têtes se redressaient » .

Agathe «J'ai bien aimé la musique qui allait avec les marionnettes et le décor».

Yliana «Je n'ai pas bien compris le rôle de la tique et j'ai trouvé le Patou un peu bête !» .

Louis «Finalement, on ne sait pas qui est gentil et qui est méchant !».

Quel bonheur d'avoir pu assister à un spectacle !

Vivement la fin de cette triste période et la réouverture des cinémas et salles de spectacles !

Le 500 mètres haies



Le 15 mars, à Wy dit Joli Village, ont été plantés des arbres et des arbustes pour créer une haie de 500 m environ le long du champ qui jouxte le chemin créé sur l'ancienne ligne de chemin de fer, dans la continuité du chemin des Coutures.

Plusieurs programmes sont en cours pour favoriser le développement des haies.

Prunelliers, noisetiers...

Ces barrières végétales sont composées d'une variété d'espèces : des prunelliers, des noisetiers, des aubépines, des cornouillers, des charmes, des érables champêtres, des viornes.

Les haies permettent de protéger la biodiversité : elles constituent un abri pour les oiseaux, la petite faune, les insectes, les papillons ; elles contribuent également à limiter le ruissellement et l'érosion, elles apportent de l'ombre lors des périodes de canicule et constituent un coupe-vent. Ces barrières végétales revêtent également un intérêt paysager.

Moins de Co²

Par ailleurs, chaque kilomètre de haie évite un rejet de 2 tonnes de gaz carbonique par an.

Cette création revêt également un caractère pédagogique puisque les enfants de l'école ont participé à cette opération.

Agathe, Mathilde,

Janne et Camille

«Le matin, Manon, une médiatrice est venue en classe nous expliquer le rôle de la haie, quels animaux y viennent chercher refuge ou s'y nourrissent, et les arbustes qu'on allait planter. Nous avons fait des recherches et appris plein de choses. Nous avons rempli un questionnaire. A la récréation, nous avons goûté de la confiture d'églantier. La médiatrice nous a dit qu'il y avait aussi du poil à gratter dans le fruit.



L'après-midi, nous sommes passés à l'action. Il y avait M. Bossu, Manon, et d'autres personnes qui ont creusé des trous. Nous, on mettait un arbuste et on rebouchait. On en a planté au moins 250. A la fin, j'avais des crampes partout mais c'était génial. J'ai aimé cette journée car j'adore le jardinage ; moi, j'ai joué avec des vers de terre.

Au mois de juin, on ira faire du vélo sur le chemin où on a fait les plantations»

D'après les textes d'Agathe, Mathilde, Janne et Camille. CM1 / CM2

Extrait de compte-rendu de réunions

Conseil du 25 novembre 2020 Modifications des statuts de la CCVVS

Vu les délibérations suivantes de la communauté de communes proposant des modifications statutaires de la façon suivantes :

- Retrait de la notion de «compétences optionnelles» et de «compétences facultatives» et remplacement par la notion de «compétences supplémentaires».
- Modification des statuts portant compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement».
- Modification des statuts «Etudes, construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs et culturels reconnus d'intérêt communautaire» et définition de l'intérêt communautaire.
- Modification des statuts «entretien et voirie communautaire».
- Modification des statuts «sécurité publique».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications proposées par le Conseil Communautaire Vexin Val de Seine.

Délibération du conseil municipal instituant la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles

Vu la Délibération approuvant le PLU en date du 20 juin 2018.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'article 1529 du code général des impôts (CGI), permet aux communes d'instituer **une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :**

- Par un plan local d'urbanisme dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,

Cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de

rendre des terrains constructibles. Il est précisé que la taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible.

Son taux, fixé à 10 %, s'applique sur un montant égal au prix de cession du terrain défini à l'article 150 VA diminué du prix d'acquisition stipulé dans les actes, actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession défini au même article.

La taxe ne s'applique pas :

- Lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- Aux cessions de terrains lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
- Aux cessions mentionnées aux 3° à 8° du II de l'article 150 U du CGI soit aux cessions :
 - Dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
 - Ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
 - Ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
 - Ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
 - Ou cédés, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux,

- A l'association mentionnée à l'article L. 313-34 du code de la construction et de l'habitation, ou à un organisme bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L. 365-2 du code de la construction et de l'habitation.

- Ou cédés, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'institution sur le territoire de la commune de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles.

La présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^e mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue. Elle sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1er jour du 2^e mois suivant cette même date.

Renouvellement contrat dératification France Hygiène Service.

Le contrat d'abonnement relatif à la dératification arrivant à terme a été renouvelé pour une durée de 4 ans.

Questions diverses:

- Grippe aviaire: suite à un arrêté préfectoral concernant la grippe aviaire, nous avons averti les détenteurs d'oiseaux de l'obligation de les confiner.
- Vidéosurveillance : La CCVVS nous interroge sur le nombre d'emplacements éventuels de la commune où il faudrait une vidéosurveillance. Il a été proposé d'en mettre 5 sur Wy et 2 sur Enfer.
- Reportage école de Wy: France 3 Paris – Ile de France a réalisé un reportage sur le RPI à l'école de Wy-dit-Joli-Village.
- Mise en sécurité dans le village, en continuité de la mise en sécurité aux abords de l'école, nous avons demandé un devis pour la mise en place de passages pour piétons,

du conseil municipal



de stop et de panneaux Rue Saint Romain et Rue des Maquignons. Devis accepté pour 1563€ HT.

- M. Gilles MERLE, demande à la commune d'installer une poubelle à la Fontaine Saint Romain.
- Lavoir d'Enfer: des améliorations sont à faire au lavoir d'Enfer pour l'évacuation de l'eau.
- Compte-rendu des commissions et syndicats.

Conseil du 15 décembre 2020

Subvention assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation et la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la commune de Wy-dit-Joli-Village

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il envisage de déposer un **dossier de demande de subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau Seine Normandie**, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'actualisation et la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement de la commune de Wy-dit-Joli-Village, l'appel d'offre s'est déroulé du 21 octobre 2020 au 10 décembre 2020, 5 offres ont été reçues et seront analysées par le Conseil Départemental avec qui une convention d'assistance a été signée. Le Conseil Municipal, délibère et décide d'accepter cette demande de subvention et d'autoriser le maire à déposer le dossier de demande (Département et Agence de l'Eau)

Prime exceptionnelle COVID

Monsieur le Maire propose à ses collègues d'instaurer une prime exceptionnelle COVID. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des

agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

- Une prime exceptionnelle non reconductible de 400 euros est attribuée à Mme Anne MEUNIER et à Mme Evelyne VILAR DA LOMBA.
- Une prime exceptionnelle non reconductible de 100 euros est attribuée à Mme Natalia SIMOES. Elle sera versée en 1 fois, au moment de la paie du mois de janvier 2021.

Mise à jour du PCS :

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Distribution des postes aux nouveaux élus pour la direction des opérations de secours, l'alerte et le soutien aux populations, la coordination des actions et des moyens, les relations publiques, et le secrétariat.

Mise à jour:

- Recensement des personnes vulnérables ou isolées
- Recensement du matériel utile : groupes électrogènes, tronçonneuses, barrières, mégaphone
- Recherche de personnes ressources sur la commune :

médecins, infirmiers, personnel médical, pompiers, autres bénévoles...

- Ajout du risque «Pandémie» à Canicule et grand froid.

Projet de bail Antenne relais :

Un projet de bail pour l'implantation d'une antenne relais à Wy est proposé. Il est étudié. Une étude de faisabilité technique (avec photos) est en cours. Des termes du projet sont à revoir: le montant de la location, les éventuelles sous-locations, l'entretien du chemin, l'extension des équipements.

Aucun engagement n'a été pris par la commune.

Questions diverses :

- Le recensement est annulé et reporté en 2022.
- Lecture de la lettre d'un administré et réponse.
- Travaux chez les particuliers : être vigilant sur les travaux réalisés ou en cours de réalisation/s'assurer du dépôt d'une demande préalable avant le début des travaux.
- La pose de barrières au bout des chemins pour éviter les dépôts sauvages sera effectuée après Noël :
 - Enfer : chemin des Sablons et route de Hazeville
 - Wy : chemin du Moulin
- Pas de cérémonie de vœux possible cette année, le maire envisage d'enregistrer ses vœux en vidéo. Un lien sera inséré sur le site du village.
- Compte-rendu des commissions et syndicats.

Pour plus d'informations, le compte-rendu du conseil est affiché sur le tableau d'affichage de la mairie.

QUE D'EAU UNE D'EAU



Inondations

Les pluies exceptionnellement abondantes cet hiver nous ont donné ces paysages de désolation.

Précipitations:

Décembre :	151 mm
Janvier :	103 mm
Février :	50 mm
Mars :	39 mm

France 3 à l'école



Reportage à l'école de Wy

Dans le cadre d'une série de reportages dédiés aux petits villages, les journalistes Tania Watine et Floriane Olivier ont réalisé un tournage mettant en lumière les particularités de territoire de notre village et de l'école de La Source qui accueille 21 élèves en double niveau CM1 / CM2.

Ainsi, le mardi 17 novembre dernier, en présence de Monsieur Erven Coail, Inspecteur de l'Éducation Nationale et de Monsieur Laurent Bossu, Maire, Madame Sandrine Jégou, Directrice de l'école, a accueilli les caméras pour partager un temps d'école en RPI.

Les journalistes, afin de partager le quotidien des enfants, sont montées dans le bus à Cléry pour suivre le parcours d'un enfant jusqu'à l'école de Wy, ont filmé des scènes en classe, dans la cantine et dans la cour afin d'illustrer le fonctionnement d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le fonctionnement du RPI repose sur les principes de coopération et de solidarité entre tous les interlocuteurs : l'enseignante, qui, en officiant 2 fois par semaine à la cantine, relève l'occasion de tisser des liens « hors classe » avec les élèves ; Evelyne Vilar Da Lomba qui est un maillon toutaussi indispensable pour l'école en veillant à l'accueil des élèves en dehors des temps scolaires et en assurant le service lors de la pause méridienne ; enfin, la municipalité, très attentive aux besoins des enfants et de l'enseignante.

Chacun veille à préserver ce cocon propice aux apprentissages comme aux valeurs du « vivre ensemble ».

Le reportage a été diffusé jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2020 (à voir ou à revoir) sur France 3 Paris Ile de France.

Saint-Romain



Le lavoir restauré

Depuis plus de deux ans, la réfection des lavoirs était à l'ordre du jour des travaux à effectuer dans un souci de conservation du patrimoine. L'an dernier, le lavoir d'Enfer a vu le remplacement des pierres abîmées par des pierres de taille. Les subventions du PNR ont contribué à la réalisation de ces travaux.

A son tour, la fontaine Saint Romain vient d'être restaurée : le sol de l'entourage du bassin a été refait. Le mur séparant le lavoir de l'abreuvoir a été rejointoyé ainsi que les pavés le long de l'abreuvoir. Les pierres surmontant le mur de l'entourage ont été changées.

Un nettoyage des algues et végétaux poussant le long de l'abreuvoir a été la petite touche finale à cette restauration. Une poubelle sera prochainement installée à proximité, incitant, nous l'espérons, les visiteurs à respecter la propreté de ce lieu !



La Fontaine St-Romain

Les cartes postales anciennes disponibles font état d'une toiture en zinc, remplacée ultérieurement par un toit en tuiles

Un peu d'histoire

Des documents d'archives témoignent de la nécessité de l'aménagement de l'abreuvoir à côté du lavoir: document, établi par un architecte géomètre nommé Pezet daté du 5 avril 1877.

«Du côté nord du lavoir et de l'abreuvoir dont il s'agit, il existe une grande berge qui domine les murs du lavoir et le rû qui sert d'abreuvoir.

Les bestiaux qui parcourent cette berge éboulent les terres dans l'abreuvoir et peuvent tomber dans l'abreuvoir, comme cela est déjà arrivé plusieurs fois, et blesser les femmes qui pourraient s'y trouver. Le but du présent projet est d'éviter ces inconvénients en construisant un mur dans le fond de l'abreuvoir et en exhaussant celui du lavoir. Le mur de l'abreuvoir sera élevé à un mètre au-dessus du sol extérieur... L'abreuvoir aura 16 m de longueur à partir du lavoir et d'un mètre à l'embouchure du rû du moulin. Le fond dudit abreuvoir sera formé d'un blocage en grès d'au moins 0,25 m de queue et mortier de chaux hydraulique et sable. Cet abreuvoir aura 0,30 m de profondeur moyenne.»

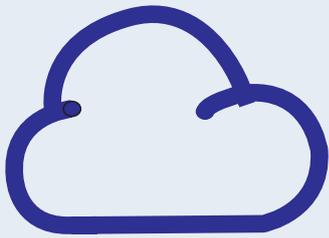
Une délibération du Conseil Municipal du 14 février 1895 mentionne la couverture du lavoir Saint-Romain :

«M. le président expose au Conseil Municipal que, conformément à une note de M. Le sous-préfet en date du 24 septembre 1894, il a fait établir le devis des travaux à exécuter au lavoir Saint-Romain par un entrepreneur de maçonnerie à Arthies, M. Joye.

Ce devis se monte à la somme de cinq cent francs. M. Le maire propose de l'accepter.»

Le lavoir est couvert en 1895.

Départs



La doyenne nous a quittés

Elle était la doyenne du village et aurait eu 99 ans au mois de septembre.

Madame MAUDUIT s'est éteinte samedi 13 mars à Saint Clair sur Epte où elle n'a séjourné que trois jours.

Broderie et jardinage

Comme elle le souhaitait, elle est restée jusqu'à ses derniers jours dans sa maison à Enfer qu'elle aimait tant. Son passe-temps favori était la broderie et elle est partie en laissant sur sa table un ouvrage inachevé. Elle aimait également s'occuper de son jardin qu'elle arpentait encore régulièrement jusqu'à l'année dernière.

Elle avait la patate

C'était une personne énergique, qui s'est occupée de l'entreprise familiale de vente en gros de pommes de terre pendant des décennies. Quand elle a mis un terme à son activité, elle est restée active et on pouvait la croiser au volant de sa voiture il y a encore deux ans.

Aux petits soins

Madame Mauduit aimait prendre soin de sa personne et de son apparence, elle était toujours élégante et maquillée. Puis la maladie est arrivée et avec elle, la perte progressive d'autonomie. Elle est partie comme elle a vécu à Enfer dans la plus grande discrétion.

Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Nous déplorons le décès de Madame **Martine VINATIER**, d'Enfer, le 22 novembre. Sincères condoléances à la famille.

...120 ans



Dans le cadre de l'entretien du cimetière, la commune a entrepris le recensement des tombes abandonnées, en mauvais état ou qui présentent un caractère de dangerosité, afin de les restaurer ou d'en faire la reprise

Pour une reprise, la concession doit avoir plus de 30 ans et la dernière inhumation dater de 10 ans. La procédure de reprise s'effectue en plusieurs étapes :

- Prévenir les concessionnaires ou ayants-droit par lettre recommandée + affichage au cimetière et en mairie d'un RDV pour constat.
- Constat sur place par le maire des concessions à reprendre.
- Un procès-verbal notifiant l'emplacement et l'état des concessions à reprendre sera affiché pendant 1 mois au cimetière et en mairie. Cette opération sera renouvelée 2 fois à quinze jours d'intervalle.
- Au bout de 3 ans, un nouveau constat est fait : si aucun entretien n'a été réalisé, le maire saisit le conseil municipal et prend un arrêté de reprise.
- Dans le cas d'une reprise, la commune peut faire enlever les matériaux et monuments et en disposer. Les restes sont ré-inhumés dans l'ossuaire. Le terrain peut à nouveau être concédé.

Si pendant la période des 3 ans, la concession a bénéficié d'un entretien ou de réparations, la procédure s'annule.

Dans les prochaines semaines, vous verrez apparaître des petits panneaux signalant les tombes concernées.

L'objectif de la commune est de maintenir l'ensemble du cimetière dans un bon état général.

Les sentiers du patrimoine

SENTIERS DES PATRIMOINES



Sentier du patrimoine de Wy-Dit-Joli-Village

1 H 30
3,6 KM



SITUATION
Wy-Dit-Joli-Village, à 19 km au nord-ouest de Cergy-Pontoise par les D 14 et D 169

PARKING
à l'intersection des rues Saint-Romain et de la Jacques-Augère

Wy-Dit-Joli-Village est bâti dans la plaine comprise entre les buttes d'Arthies et la vallée de l'Aubette de Meulan. Selon la légende, c'est Henri IV qui, de retour d'une partie de chasse, serait à l'origine de sa qualification de « joli village »... ce que personne ne saurait démentir aujourd'hui ! Avec ses écarts d'Enfer et Hazeville, Wy est l'un des villages les mieux préservés du Vexin français.

À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- lavoir et fontaine Saint-Romain
- musée de l'Outil
- ancienne gare
- église Notre-Dame
- ancien moulin

© PNR Vexin français



Statue de saint Romain



Wy-Dit-Joli-Village



FRF9500-1- Le nom RandoFiches® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la Fédération française de la randonnée pédestre. © FFRandonnée 2020. Descriptif du sentier et coordonnées : PNR du Vexin français, 01 34 48 66 10, contact@pnr-vexin-francais.fr

Le Vexin français,
votre destination RANDO aux portes de Paris

Parc naturel régional du Vexin français

900 km de sentiers balisés
Balades accompagnées
Circuits thématiques
Topoguides
Audioguides

Plus d'infos sur
www.pnr-vexin-francais.fr

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Rejoignez-nous et randonnez l'esprit libre

Tout sur www.ffrandonnee.fr

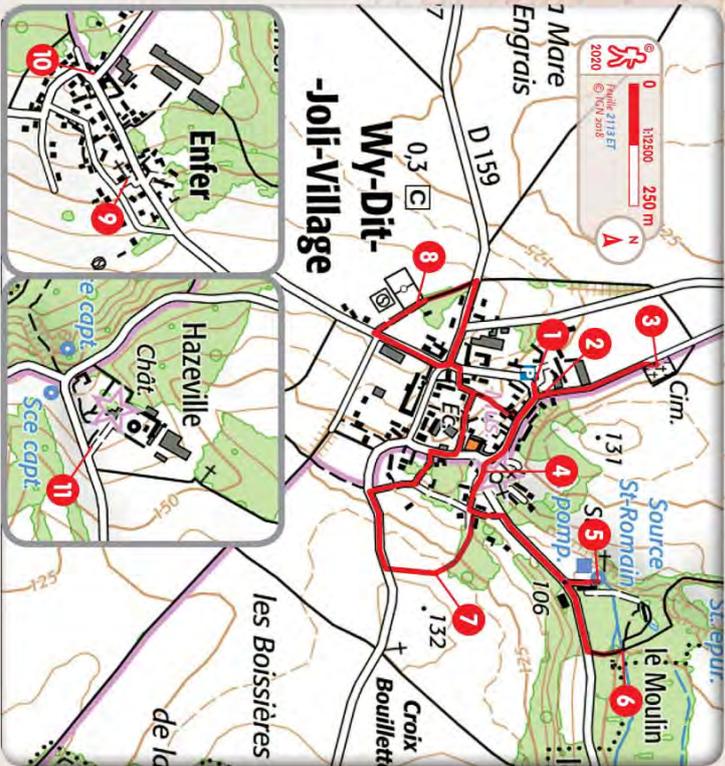
Parc naturel régional du Vexin français

Le Val-d'Oise
Les environs de Paris
Les Yvelines

www.ffrandonnee.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Les sentiers du patrimoine



© PNR Vexin français



Jardin du musée de l'Outil

BALISAGE
aucun

DIFFICULTÉS :
aucune

À DÉCOUVRIR DANS LA RÉGION

- Guiry-en-Vexin : musée archéologique du Val-d'Oise
- Marnes : maison des arts et métiers de la Vigne
- Sacy : musée de la Moisson • Théméricourt : maison du Parc et musée du Vexin français

I

- Office de tourisme Vexin Centre, 1 rue de la Croix des Vignes, 95640 Marnes, 01 30 39 68 84
- Parc naturel régional du Vexin français, Maison du Parc, 95450 Théméricourt, 01 34 48 66 00, contact@pnr-vexin-francais.fr
- www.pnr-vexin-francais.fr
- www.cdr95.com

Comité du Val-d'Oise,

SENTIERS DES PATRIMOINES

Du parking, se diriger vers le panneau sur l'archéologie **1** rue de la Jacques-Augère. Revenir et laisser le parking derrière soi pour voir la plaque sur les **café aujourd'hui disparus 2** sur la gauche, à l'arrêt de bus. Remonter la rue de la Confrérie jusqu'au cimetière pour voir le panneau sur les **croix 3**. Revenir vers le centre-bourg. À l'intersection, prendre à gauche jusqu'à l'église Notre-Dame **4**. Laisser l'église sur la gauche, continuer tout droit et prendre dans le virage un peu sur la droite, la sente à-Manon. Au croisement, prendre à gauche, puis la D 159 à droite. Traverser (⚠ > prudence) et longer le bord de la route jusqu'au **lavoir et la fontaine Saint-Romain 5** à gauche. Revenir sur la route et la prendre à gauche sur environ 100 mètres, puis prendre le premier chemin à gauche jusqu'aux ruines de l'**ancien moulin 6**. Revenir à la route et la prendre à droite en direction de Wy-Dit-Joli-Village sur 200 mètres. Emprunter la première sente à gauche. Au croisement, monter à gauche jusqu'à la **table de lecture des paysages 7**. Poursuivre jusqu'à la route et prendre à droite vers le village. Prendre à droite la rue Au-Cocq puis à gauche la rue du Puits-de-la-Ville. À l'intersection, prendre à droite la rue de la Mairie, puis, juste avant celle-ci, la première à gauche (rue Rollin). Suivre la sente sur la gauche pour gagner le carrefour. Suivre à droite la D 159 (direction Athies) sur environ 100 mètres. À la sortie du village, emprunter le premier chemin à gauche (chemin du Clos-Merrien) jusqu'à l'**ancien gare 8**. Passer le stade puis s'engager à gauche dans la rue Sébastien-Lenoir. Traverser le carrefour et aller tout droit. Suivre la première sente (rue Rollin) à droite puis à gauche. Continuer tout droit puis, arrivés rue Saint-Romain, tourner à gauche pour regagner le parking de la place Augère.

Trois autres panneaux sont installés dans des écarts du village, hors parcours, évoquant le **cimetière protestant 9** et les **commerces d'antan 10** du hameau d'Enfer (à 2,8 km au sud-ouest du centre-bourg) et le **château d'Hazeville 11** (à 3,6 km au sud-ouest du centre-bourg).

INCONTOURNABLE LE MUSÉE DE L'OUTIL, COLLECTION CLAUDE ET FRANÇOISE PIGEARD

Au cœur du Vexin français, ce musée et ses florissants jardins baignent dans une atmosphère bucolique. Claude Pigeard installe sa forge dans la ferme familiale datant du XVIII^e siècle. Tous les outils sont encore en place : pinces, enclumes, masses, étampes, étau. Il y travaille alors le fer et collectionne œuvres de ferronnerie, outillage agricole et ustensiles du quotidien. Des créations personnelles (cocq de clocher, bouquet de Saint-Éloi, Passion du Christ, enseigne des vigneron, tonneliers, sabotiers, cordonniers, boulangers et crémiers d'antan. L'aménagement du bâtiment attenant à la forge a permis la découverte d'un balnéaire gallo-romain remontant au I^{er} siècle de notre ère. La visite permet de comprendre les secrets de construction et de fonctionnement de ces thèmes antiques, du foyer (*prætorium*) aux bains chauds (*caldarium*), tièdes (*tepidarium*) et froids (*frigidarium*). Dessiné par Claude Pigeard, le jardin se déploie autour de l'ancien presbytère, face à l'église, sur deux niveaux reliés par un escalier de pierre. Des carrés engazonnés ponctués de buis taillés en topiaires occupent la partie basse alors qu'en partie haute se trouvent un jardin bouquetier, un jardin de subsistance et huit carrés consacrés aux plantes simples et médicinales... sans compter les 125 variétés de rosiers présentes. Le site est géré par le Conseil départemental du Val-d'Oise : www.valdoise.fr/musee-de-loutil

REFLEXIONS LIBRES

Quand l'inutile devient utile

"Pourquoi ne pas dédier une page sur laquelle les vicusiennes et vicusiens, électeurs ou pas encore, pourraient s'exprimer sur leur village, une histoire, une naissance, une anecdote, une plante, un souhait, les vacances et pourquoi pas une poésie ou toute autre liberté.

Un réseau social très localisé à la portée de ceux qui ne sont pas connectés. De plus, ce serait une page de moins à remplir par la rédaction du journal."

Telle est la suggestion que j'ai soumise à cette rédaction.

"Excellente idée", m'ont-ils répondu, "A vous de prélude"

Et voilà comment je me retrouve devant cette page. Je n'avais pas imaginé en faire l'inauguration.

Le désarroi de la page blanche m'envahit. Que vais-je raconter d'utile?

UTILE! Pourquoi ai-je dit utile?

Nous avons trop entendu dans notre entourage proche, surtout nos parents dire qu'il est préférable de "Joindre l'utile à l'agréable". NON, non, ceci est un discours mercantile, calculateur.

Seul l'INUTILE est agréable.

L'inutile pour l'inutile, seulement pour sa beauté. Rêver de l'inutile. Un objet parfaitement inutile, simplement beau n'est jamais inutile. Les vide-greniers regorgent d'objets en quête d'un passeport vers l'utile, passant ainsi de l'utile à l'inutile pour tendre à nouveau vers l'utile.

Un espace inutile n'a pas d'autre fonction dédiée que la respiration qu'il procure à son environnement. L'espace d'avant, l'espace d'après. En architecture comme en art plastique, un vide égale un plein. En musique, un soupir a la même valeur qu'une noire, c'est une respiration. L'inutile est un cadeau. C'est pourquoi il prend dans nos vies la part indispensable du plaisir, de la jouissance. La pandémie et son confinement nous le montrent encore.

Une page à remplir est aussi un espace d'inspiration, un exutoire. Après on expire, on souffle.

L'inutile et le philosophe.

"En offrant la première guirlande de fleurs à sa compagne, l'homme primitif a transcendé la brute. Par ce geste qui l'élevait au-dessus des nécessités grossières de la nature, il est devenu humain. En percevant l'usage subtil de l'inutile, il est entré dans le royaume de l'art."

Okakura Kakuzô, *Livre du thé* (1906)

Avec 360 mots inutiles composés de plus de 2300 signes sur 50 lignes tout autant inutiles, je viens de remplir ma page blanche.

L'inutile devient alors l'utile.

La prochaine page sera probablement la votre.⁽¹⁾

Gilbert Cadet
Vicuisien d'adoption

⁽¹⁾ Voir encadré ci-contre

Andréa & le TAD

J'AI TESTÉ
LE TRANSPORT A
LA DEMANDE !

Bonjour à tous !

Je m'appelle Andréa et je vais au collège à Magny.

Avec le COVID, certains de mes professeurs travaillent en distanciel et je me retrouve avec des trous dans mon emploi du temps. Certains jours, je termine plus tôt et personne ne peut venir me chercher.

Alors avec mes parents, on a testé le TAD, le transport à la demande.

C'est un mini bus qui vient vous chercher à la gare routière de Magny, par exemple, et qui vous ramène, tout près d'un arrêt de bus dans le Vexin. C'est gratuit si vous avez une carte de transport, sinon ça ne coûte que 2 euros.

Moi je vais du collège à chez moi mais ça fonctionne aussi dans l'autre sens.

J'ai une copine qui l'utilise aussi. C'est très pratique et c'est plus écologique que de faire circuler des bus vides.

Andréa, collégienne.

Plus d'informations sur le site :

<https://tad.idfmobilites.fr/wp-content/uploads/2020/12/Offre-Vexin-Ouest.pdf>

REFLEXIONS LIBRES

est un nouvel espace dédié à la libre expression de nos lecteurs, vicusiennes et vicusiens, adultes, ados et même plus jeunes. Une histoire, une anecdote, poésie, photo, dessin, aventure ou autres pourront être couchés sur cette page pour le plaisir de tous.

Vous l'avez compris, cet espace n'est pas un cahier de doléances, mais bien un lieu d'expression, une sorte de Galerie où chacun d'entre vous peut exposer, avec la témérité de s'exposer.

Il semble concevable de laisser la rédaction exercer un droit de réserve sur le contenu.

Sachant qu'une seule page est disponible par numéro, envoyez vite votre REFLEXION Libre à : Annick MARANDEL

annick.marandel@wanadoo.fr

La MARPA



La Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées a une capacité d'accueil de 24 résidents de plus de 65 ans, autonomes ou faiblement dépendants, recherchant un logement plus adapté à leurs besoins.



Logement familial inadapté, solitude pesante, entretien du logement coûteux, tâches quotidiennes difficiles à réaliser, éloignement familial, sentiment d'insécurité, recherche d'un court séjour après une hospitalisation, pour toutes ces raisons, le maintien à domicile n'est parfois plus suffisant pour les personnes âgées avançant dans l'âge. Si vous êtes dans un de ces cas-là, un séjour à la MARPA est peut-être pour vous la solution.

5 appartements libres

Actuellement, il y a 19 résidents : il reste donc 5 appartements libres.

Si vous-même ou quelqu'un de votre entourage est intéressé, n'hésitez pas consulter le site les-jardins-du-vexin.fr, la page Facebook de la MARPA ou à vous renseigner au 01 34 97 80 05 ou 07 61 59 60 69.

Silence

On tourne !

Jeudi 18 mars, en fin d'après-midi, après l'école, la cour de récréation a été envahie par de biens étranges élèves : une quarantaine d'adultes armés de caméras, micros... et toute la panoplie pour réaliser un film, ainsi qu'une quinzaine d'enfants acteurs.

L'équipe de Laurent Tirard, a installé sa caméra pour tourner une scène de son prochain film : «*Juste ciel !*» avec comme actrices principales Valérie Bonneton et Sidse Babett Knudsen.

Synopsis du film : «Dans un petit couvent perdu au fin fond de la France, cinq religieuses un peu folles vivent paisiblement, jusqu'au jour où, pour sauver une maison de retraite de la faillite, elles décident de s'inscrire... à une course de vélo»

La scène tournée dans la cour de l'école est un flashback sur l'enfance d'une des comédiennes.

Laurent Tirard a réalisé en 2007 le biopic Molière, l'adaptation du Petit Nicolas en 2009 et des vacances du Petit Nicolas en 2014. Il est également le réalisateur d'un homme à la hauteur avec Jean Dujardin et Virginie Efira en 2016. «*Juste ciel*» qui devait s'appeler «*Bonté divine*», sortira en salle en 2022.

La commune est régulièrement sollicitée pour autoriser des tournages dans le village, l'église, la mairie ou les alentours.

Quelques films tournés à Wy : «*Un dimanche à la campagne*» en 1984, un long dimanche de fiançailles en 2004, «*Le parfum de la dame en noir*» en 2005, «*Mes héros*» en 2012, «*Un médecin de campagne*» en 2016, une scène de Camping 3 en 2016, la série «*Holly Weed*», tournée à la mairie en 2018. Le village sert aussi de lieu de tournage pour des clips : celui d'Orelsan en 2016.



Tournage de Holly Weed en 2018

Les plus anciens habitants du village se souviennent peut-être que le dessinateur et humoriste Piem est venu à Wy pour y tourner un sketch, dans le cadre de la célèbre émission de Jacques Martin, *Le Petit rapporteur* (1975). Sujet: le règne de la violence est une séquence parodique dans laquelle M. Sonnier, maire de Wy explique qu'il a créé une milice d'anciens combattants pour lutter contre la délinquance dans le village.

Infos

CENTRE DE VACCINATION

de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS du Vexin Francilien au sein de la MSP des Cordeliers à Magny en Vexin

La vaccination s'organise depuis le 18 Janvier 2021 sous forme de vacations les matins et les après-midis, avec un binôme médecin/infirmier-ère.

Les patients concernés sont les personnes de 75 ans et plus et les patients à risques. (Les patients à risques doivent cumuler deux maladies graves et doivent s'assurer de leur éligibilité à la vaccination par leur médecin traitant)

PATIENTS DE PLUS DE 70 ANS PROFESSIONNELS DE SANTE ET PATIENTS A TRES HAUT RISQUE	PATIENTS DE 50-55 ANS ET 65-70 ANS, A HAUT RISQUE	PATIENTS DE PLUS DE 55ANS A HAUT RISQUE (avec morbidité) ET PROFESSIONNELS DE SANTE DE PLUS DE 55 ANS
Prise de RDV : - Internet keldoc.fr - via le médecin traitant - listes en mairie - N° 01.34.67.39.02	Prise de RDV : - via le médecin traitant - -N° 01.34.67.39.02	
EN CENTRE DE VACCINATION (Moderna ou Pfizer en fonction des dotations)		AU CABINET DU MEDECIN TRAITANT (AstraZeneca)

OU SE PASSE LA VACCINATION :

A la MSP des Cordeliers – 6 BD de la République - Magny en Vexin

COMMENT CELA SE DEROULE :

Après présentation au secrétariat, une fiche prévaccinale sera à remplir préalablement. Prévoir 15 minutes d'attente après l'injection.



Consommer local

Les marchés de producteurs locaux se développent sur le territoire depuis quelques années. Encourager l'économie locale, être plus respectueux de l'environnement, connaître la provenance des produits et pouvoir en parler avec le producteur, valoriser le savoir-faire artisanal...autant de raisons de vous laisser tenter par ces petits marchés dans nos villages. Sans oublier le côté convivial (en respectant toutefois les gestes barrières) !

Autour de Wy,

6 marchés fonctionnent, certains depuis quelques mois :

- 1^{er} dimanche du mois : **Omerville** (9h00 / 13h00 – place Saint Martin)
- 2^e dimanche du mois : **Chaussy** (9h00 / 13h00 – place de la mairie)
- 3^e dimanche du mois : **Magny en Vexin** (matin – Centre ville)
- 4^e dimanche du mois : **Genainville** (9h00 / 13h00 – cour de la mairie)
- Dernier mercredi du mois : **Saint-Gervais** (9h00 / 13h00 – devant la mairie)
- 2^e samedi du mois : **Avernes** (9h00 / 13h00 - dans la cour de l'école)

Vous pourrez y trouver: des légumes, du miel, du pain, des charcuteries, des bières artisanales, du vin, des produits fumés, des pâtes fraîches, des volailles, des fromages...et aussi des traiteurs (asiatique, couscous, argentin...)

Sur certains d'entre eux, vous rencontrerez aussi des artisans travaillant le bois, les bijoux.

Alors, la semaine prochaine, rendez-vous au marché !

Dépistage

COVID

La Région Ile de France, relayée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, a lancé une campagne de dépistage mobile de la COVID 19.

Un premier passage du «Bus COVID» a eu lieu dans le Vexin début décembre.

Lors de son deuxième passage fin janvier, il s'est arrêté dans notre commune. Installée dans la salle des fêtes pour plus de confort, vendredi 22 janvier, la Croix Rouge a pu tester 38 vicusiens / vicusiennes par un test PCR, pris en charge à 100%.

Un deuxième dépistage a eu lieu à Wy le jeudi 8 avril.



Elections départementales reportées en juin

Initialement prévues en mars, les élections départementales et régionales, ont été reportées en juin, en raison du contexte sanitaire.

Elles devraient se tenir les dimanches 13 et 20 juin.

La tenue des scrutins se ferait avec des normes sanitaires renforcées.

Pour ces scrutins, des aménagements sont prévus, ainsi, chaque électeur disposera de deux procurations.

INFOS PRATIQUES

La trésorerie

La trésorerie de Magny en Vexin devient le **Service de gestion comptable**

Pour toute question sur le paiement des factures locales (cantine, crèche, garderie...)

S'adresser : Service de Gestion comptable de Magny au 01 34 67 00 15

Lundi-mardi-vendredi 9h00-12h00 et 13h00-16h00

Mercredi-jeudi 9h00-12h00

Mail : sgc.magny-en-vexin@dgfip.finances.gouv.fr

13, rue de Beauvais
95420 MAGNY EN VEXIN

Pour toutes questions sur vos impôts

S'adresser : Service des impôts des particuliers de Cergy Pontoise

au 01 30 75 72 00

Lundi-mardi-vendredi 8h45-12h15 et 13h30-16h00

Mercredi-jeudi 8h45-12h15

Mail : par la messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr

Pour payer vos factures locales et vos impôts

- Paiement de proximité chez un buraliste agréé si votre facture comporte un QR Code
- Paiement en ligne
 - Impots.gouv.fr (pour vos impôts)
 - Amendes.gouv.fr (pour les amendes)
 - PayFiP.gouv.fr ou site Internet de la collectivité si proposé sur la facture.

MAIRIE

Secrétaire de mairie : Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public

mercredi et vendredi de 13h30 à 18h30.

Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous

Téléphone: 01 34 67 41 72

mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr

N'hésitez pas à consulter notre site internet

Retrouvez toutes les informations sur wy-dit-joli-village.fr



Le PADLET EnferetWycvousaussi !

Un nouveau moyen de communication est né, le PADLET. C'est un outil d'échanges fait pour les vicusiens. En effet, ce sont les personnes inscrites sur le site qui l'alimentent pour partager les infos sur le village, les sorties, le jardinage la lecture ...La parole est donnée aux enfants, aux ados, à l'école, au Foyer Rural et aux partenaires(PNR, Musée...)

Envoyez un mail à viedewy@gmail.com pour vous inscrire.



Déchèteries du SMIRTOM du Vexin Passage aux horaires d'été

À partir du vendredi 2 avril, les 3 déchèteries du SMIRTOM du Vexin (Magny en Vexin, Marines et Vigny) passent aux horaires d'été :

Horaires valables du 1^{er} avril au 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h		9h-12h		9h-12h	9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-19h		14h-19h		14h-19h	14h-19h	

Dernier usager accepté 15 minutes avant la fermeture du site

- Respect des gestes barrières :
- Port du masque obligatoire
 - Distanciation minimum de 2 mètres
 - Pas de manipulation de badge par le gardien : présentez votre badge face code barres

Attention : vous devez vous munir de votre attestation de déplacement en cochant la case 5 « démarches administratives ou juridiques »



Avec l'application ILLI WAP recevez les actualités du SMIRTOM du Vexin directement sur votre smartphone
Un doute, une question ? 01 34 66 18 40 <http://smirtomduvexin.net/>

